



La procédure de sauvegarde : un dispositif essentiel à connaître par tous les dirigeants d'entreprise

Fiche pratique publié le **13/02/2025**, vu **201 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

BON A SAVOIR POUR LES DIRIGEANTS DE PME : la procédure de sauvegarde : un dispositif essentiel à connaître par tous les dirigeants d'entreprise dès les premières difficultés rencontrées

La procédure de sauvegarde s'adresse à une société ayant des difficultés financières qu'elle ne peut pas surmonter. Elle ne doit pas être en cessation des paiements.

La sauvegarde permet la poursuite de l'activité économique, le maintien de l'emploi et le règlement des dettes.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22311>

Code de commerce :

Articles 620-1 et suivants :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006133197>

DE PLUS :

https://www.avocats-picovschi.com/procedure-de-sauvegarde-que-fait-l-avocat_article_1558.html

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/procedure-sauvegarde-entreprises-difficultes-conditions-4774.htm>

<https://consultation.avocat.fr/blog/noemie-le-bouard/article-2967878-comprendre-la-procedure-de-sauvegarde-pour-une-entreprise-en-difficultes.html>

<https://www.village-justice.com/articles/procedure-sauvegarde-des-entreprises-difficultes,35020.html>

<https://www.legavox.fr/blog/lasmoles-avocats/creances-posterieures-utiles-procedure-collective-34961.htm>